

PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU SYNDIC DIAR HAMMAMET DU 26 AOUT 2016

L'an 2016 et le vendredi 26 Août à 18 heures, les propriétaires des lots de la résidence Diar Hammamet se sont réunis en deuxième assemblée générale ordinaire, à la résidence Diar Hammamet, rue des jasmins, lot N°98, domicile de Monsieur Mohamed BESBES, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport moral
- Examen et approbation du rapport financier
- Quitus au bureau sortant
- Election des membres du comité
- Examen du problème de paiement des cotisations
- Pouvoir pour formalités
- Questions diverses

L'assemblée a procédé à la composition du bureau de la séance comme suit :

- Président : M.Mohamed Besbes
- Scrutateur : M.Rejab Elloumi
- Scrutateur : M. Hedi Chaari
- Secrétaire : Abdeljalil Kallel

Le président demande à l'assemblée de lui donner acte de la validité de la convocation de la dite assemblée qui, à l'unanimité, lui donne acte.

Il résulte de la feuille de présence, certifiée sincère par les membres du bureau de séance et conformément à l'article 17 des statuts, cette assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour proposé quelque soit le nombre des copropriétaires présents.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la régularité de la tenue de la présente assemblée

Après lecture du rapport moral et du rapport financier, et après discussions et échanges de vues sur leurs contenus, et personne ne demandant plus la parole, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

Première résolution : Examen et approbation du rapport moral

Après lecture du rapport moral et échanges de vues, l'assemblée décide d'approuver le dit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Deuxième résolution : Examen et approbation du rapport financier

Après lecture du rapport financier et échanges de vues, l'assemblée décide d'approuver le dit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Troisième résolution : Quitus aux membres du comité

L'assemblée générale donne quitus aux membres du comité du syndic pour leur gestion durant la période de leur mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Quatrième résolution : Election des membres du comité du syndic

Après constatation de l'expiration des mandats des membres du comité du syndic, l'assemblée générale a procédé à l'élection des nouveaux membres comme suit :

- M. Mohamed BESBES
- M. Abdeljalil KALLEL
- M. Abdelmajid HASSAIRI
- M. Hichem DEBBABI
- M. Rejab ELLOUMI
- Me .Wafa AOUMTI
- M. Mokhtar MHIRI
- M. Nouredine YAICHE
- M. Mahdi SELLAMI
- M. Hedi CHAARI
- M. Ali MHIRI

Et ce pour la durée de l'exercice 2016/2017

Les fonctions et les responsabilités seront attribuées aux nouveaux membres élus lors de la première réunion du comité

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Cinquième résolution : Montant des cotisations

L'assemblée décide de reconduire les cotisations annuelles pour l'exercice 2016/2017 comme suit :

0,700 dinars le m2 de terrain bâti ou non bâti

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Sixième résolution : Recouvrement des cotisations

L'assemblée enregistre avec regret le refus de plusieurs copropriétaires à payer leurs cotisations annuelles et décide à continuer les actions de sensibilisation tout en invitant le comité à effectuer toutes les démarches judiciaires nécessaires à l'encontre des copropriétaires récalcitrants.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Septième résolution : Questions diverses

- Devant la mauvaise volonté de la SEPTH à tenir ses engagements envers les copropriétaires de la Cité Diar Hammamet, l'Assemblée autorise le comité rentrant à poursuivre l'action en justice menée par le comité sortant à l'encontre de la SEPTH pour l'amener à la concrétisation de ses engagements consignés dans le cahier des charges du lotissement ainsi que toutes les actions prévues par l'accord établi en 2008.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

- L'assemblée générale considère que les terrains non bâtis constituent une source de nuisance majeure pour la cité. Elle autorise à cet effet le comité du Syndic, à réaliser les travaux nécessaires de nettoyage pour le compte et à la charge des copropriétaires concernés et ce en application de l'article 13 du règlement intérieur du syndic.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

- L'assemblée générale prend acte de la volonté des copropriétaires de réviser l'article 17 des statuts du syndic Diar Hammamet et décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire dont la date sera fixée par le nouveau comité du Syndic

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

- Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2016/2017 et échanges de vues, l'assemblée décide d'approuver le dit budget.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

Huitième résolution : Pouvoirs pour formalités.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été le présent procès verbal, signé par les membres du bureau.

Les membres du bureau de l'Assemblée:

- Le Président : M. Mohamed Besbes
- Le Scrutateur : M. Rejab Elloumi
- Le Scrutateur : M. Hedi Chaari
- Le Secrétaire : Abdeljalil Kallel

(Signatures of the bureau members)

Les Membres du nouveau comité du syndic 2016/2017

Mr. Besbes Mohamed	Mr. Kallel Abdeljelil	Mr. Dabbabi Hichem
Mr. Elloumi Rejab	Mr. Chaari Hedi	Mr. Hassairi Abdelmajid
Mr. M'hiri Ali	Mr. M'hiri Mokhtar	Mme. Aouinti Wafa
Mr. Mehdi Sellami	Mr. Nourddine Yaieh	

(Stamps and signatures at the bottom of the page)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SYNDIC DIAR HAMMAMET DU 12 AOUT 2016

L'an 2016 et le jeudi 12 Août à 18 heures, les propriétaires des lots de la résidence Diar Hammamet se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation réglementaire du comité du syndic, à la résidence Diar Hammamet, rue des jasmins lot N°98, domicile Mohamed BESBES, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport moral
- Examen et approbation du rapport financier
- Quitus au bureau sortant
- Election des membres du comité
- Examen du problème de paiement des cotisations
- Pouvoir pour formalités
- Questions diverses

L'assemblée a procédé à la composition du bureau de la séance comme suit :

Le Président : Mr. Besbes Mohamed

Le Secrétaire de séance : Mr. Kallel Abdeljelil

Le Scrutateur : Mr. Hedi Chaari

Le Scrutateur : Mr. Rejab Elloumi

Le président demande à l'assemblée de lui donner acte de la validité de la convocation de la dite assemblée, qui à l'unanimité, lui donne acte.

Il résulte de la feuille de présence, certifiée sincère par les membres du bureau de séance et conformément à l'article 17 des statuts, que le quorum n'est pas atteint, et par conséquent, cette assemblée ne peut délibérer sur l'ordre du jour proposé.

Conformément à l'article 17 du statut du syndic Diar Hammamet, une deuxième assemblée générale ordinaire sera tenue dans les quinze jours suivants La date de la 1ère assemblée générale ordinaire. La date retenue est le vendredi 26 août 2016 à 18h au domicile du président du syndic Mohamed Besbes à Diar Hammamet.

Résolution unique : les présents ont pris acte du report de l'assemblée au 26/08/2016.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19h.

Le Président
Mr. Besbes Mohamed



Le Scrutateur
Mr. Hedi Chaari



Le Secrétaire de séance
Mr. Kallel Abdeljelil



Le Scrutateur
Mr. Rejab Elloumi



سجل بالقبضة المالية
البحيرة - تونس
20.08.2016
في عدد الوصل:
عدد التسجيل:
قبض مافرة:
ختم وامضاء القبط
Ministère de l'Intérieur
Tunis